

2013/5515 - Autorisation de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. (Direction de l'Enfance) (BMO du 03/06/2013, p. 1243)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une simple convention d'échange de données pour faciliter les démarches des parents, afin qu'ils n'aient pas à fournir leur déclaration de revenus chaque année. Donc, de ce point de vue, on avance dans la simplification des démarches administratives.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette convention d'échange de données entre la CAF et la Ville de Lyon nous donne l'occasion de vous interpeller, une fois de plus, sur la réforme des rythmes scolaires.

Tout d'abord, nous voulons rappeler que sur ce dossier, vous avez refusé lors du dernier Conseil, notre vœu et également notre amendement, demandant que nous soyons associés à la concertation pour la mise en place de cette réforme.

Plus le temps passe, plus cette réforme met à jour les problèmes liés à son manque de préparation.

Sans avoir précisément évalué son coût, le Gouvernement socialiste a demandé aux collectivités locales et à la CNAF de mettre la main à la poche. Mais les arbitrages sont difficiles, car la CNAF considère que son rôle n'est pas de « distribuer aveuglément des financements à des collectivités qui obéissent à un dispositif mis en place par le Ministère de l'Education Nationale », mais d'accompagner les communes via son fonds d'action sociale. Et de leur côté, les collectivités n'avaient pas prévu la dépense.

Afin de réduire son coût, le Gouvernement a décidé de baisser le taux d'encadrement des enfants pour la durée d'expérimentation de trois ans. Mais ce projet de décret a reçu un avis négatif du Conseil d'Etat, car ce dernier n'est pas d'accord pour que soit revue à la baisse la sécurité des mineurs. S'il se fait, le retour au taux normal induira une hausse de 25 % du coût de la réforme.

Concernant le fonds d'amorçage destiné à aider les communes qui instaurent les nouveaux rythmes dès 2013, la mauvaise nouvelle est que les aides seront versées en deux fois : le premier tiers en octobre 2013 et le reste en 2014, ce qui met les mairies dans la situation difficile de devoir faire l'avance des frais.

En réalité, il y a une grande cacophonie dans la mise en place de cette réforme. Et elle a pour résultat que ce ne sont plus que 20 % des communes qui sont candidates pour 2013, représentant 22,5 % des écoliers.

Alors, pour la Ville de Lyon la question reste entière, question que nous vous posons depuis près d'un an : Combien cela va-t-il coûter aux familles lyonnaises ? Que ce soit à travers la participation qui sera demandée aux familles, ou que ce soit à travers leurs impôts. Merci.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mme de Lavernée retarde un petit peu, parce que concernant les concertations engagées, nous avons lancé la consultation de tous les Conseils d'écoles sur la détermination des futurs horaires. On attend la totalité des résultats, et cette concertation se passe fort bien.

Dans votre mairie d'arrondissement, Madame de Lavernée -mais vous n'étiez pas là- avec le Maire du 2^e, M. Broliquier, et l'adjointe aux affaires scolaires, comme dans toutes les autres mairies d'arrondissement, nous avons eu des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs...

M. LE MAIRE : Après, chacun a ses problèmes !

M. FOURNEL Yves : D'ailleurs, il y a eu un débat très intéressant à la Mairie du 2^e comme dans toutes les autres mairies d'arrondissement. Monsieur David était également là, n'est-ce pas, à la mairie du 6^e. J'ai proposé à votre responsable de Groupe qui l'a accepté, que nous ayons une rencontre à la rentrée, d'un commun accord pour cette période, pour examiner en détail le projet et ses évolutions. Mais faut-il peut-être que vous teniez au courant de ces évolutions.

En ce qui concerne les financements, nous venons d'avoir un certain nombre de précisions, je vais être très rapide :

- le décret est représenté en Conseil d'Etat à la demande de l'ensemble des associations d'élus,
- le versement en 2 fois aux villes, qui commence en 2013 a été approuvé par l'ensemble des associations d'élus, y compris l'Association des Maires de France, avec un calendrier de versement qui a été concerté pour le fond d'amorçage,
- et les financements concernant les trois quart d'heures de la réforme sont respectés de ce point de vue au taux de 57 euros par enfant et par an.

Je crois que là vous n'êtes pas encore tout à fait à jour.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je veux dire que je remercie Mme de Lavernée d'avoir bien voulu nous donner acte de notre indépendance d'esprit et d'avoir une fois de plus souligné que nous essayons dans ce Conseil municipal, de penser par nous-mêmes et d'essayer de regarder ce qui est à la fois, bon pour la Ville de Lyon et la façon dont il convient de procéder.

Nous avons donc consulté l'ensemble des Conseils d'école et aujourd'hui, nous avons déjà 126 questionnaires qui ont été dépouillés et qui nous indique un peu les grandes tendances. Donc, c'est à partir de là que nous allons travailler. Nous allons travailler bien évidemment, si l'on progresse sur le financement des coûts induits par la réforme.

Je le dis et je le redirai toujours, on ne peut pas demander aux collectivités locales d'une part, de faire des économies comme on vient de le rappeler ce week-end encore, j'écoutais la télévision, et d'autre part, de faire des dépenses supplémentaires. C'est l'un ou l'autre, ce ne peut pas être les deux à la fois.

Donc, j'attends encore. En février, on disait : « on ne sait pas trop bien comment cela va se passer avec la CNAF ». Mais au mois de juillet il y a toujours des interrogations. Donc, je me félicite de ne pas avoir avancé plus qu'il ne fallait.

On écoute les parents. Je dois dire que ce qui ressort de la concertation, ce n'est pas forcément ce que l'on pensait et je trouve qu'il est bien d'écouter ce qu'ils disent dans leur immense majorité parce qu'on s'aperçoit qu'ils ont leurs propres préoccupations et ce ne sont pas forcément les nôtres. Après, il faut essayer d'articuler tout cela, de s'adapter en fonction d'un rapport, comme je le disais tout à l'heure, qualité-prix, parce qu'il y a un moment donné où la barre ne peut pas être placée trop haute, sinon nous perdrons, effectivement, nos équilibres budgétaires, et je tiens comme à la prunelle de nos yeux que nous restions dans un équilibre budgétaire et que nos recettes continuent à être plus importantes que nos dépenses. C'est la garantie d'une stabilité à terme, de notre ville, de nos collectivités locales.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)